

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MASSERET
Le 09 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, **le neuf décembre, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la commune de MASSERET s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Bernard ROUX**, Maire.

Présents : **12**
Absents : **3**

Votants : **15**

Date de convocation : **04 décembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents :

ROUX Bernard, POUJOL Janine, LABORIE Bernard, CROCHER Claire, DECOUTY Aline, CAILLAUD Manuel, HILAIRE Laurent, MOUNIER Laurence, RESTOU Alexandre, FAURIE Emilie, BUNISSET Jérémy, DUPETIT Mélanie

Absents excusés : **ROUCHON Sébastien (donne procuration à Claire CROCHER), QUENTIN Yannicka (donne procuration à Janine POUJOL), LAMBERT Isabelle (donne procuration à Bernard ROUX).**

ORDRE DU JOUR :

- Création d'un poste d'agent technique et modification du tableau des emplois pour le remplacement de Jean-François ENSARGUEIX ;
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ;
- *Ajout : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable aux Bertranges ;*
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de la maison Duvert ;
- Travaux électriques au boulodrome ;
- Suite du projet de mise en valeur de la Tour de Masseret après la rencontre avec la correspondante du Groupe d'Acteurs Locaux (GAL) ;
- Projet de création d'un plan du cimetière ;
- Point sur le repas des aînés et sur les colis de Noël ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire constate les membres présents, absents et représentés du conseil municipal et déclare la séance ouverte.

Monsieur Laurent HILAIRE a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise qu'un point est ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal : l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif et le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur des Bertranges.

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents, après correction d'une faute dans la section portant sur l'étude d'aménagement de la Tour (page 5).

Délibération n°46/2021 : CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que M. Jean-François ENSARGUEIX, agent de maîtrise principal, fait valoir son droit de départ à la retraite au 1^{er} janvier 2022. Il indique avoir sollicité l'accompagnement du Centre de Gestion de la Corrèze pour les démarches de recrutement d'un nouvel agent technique. L'offre de recrutement sera mise en ligne en fin d'année 2021 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2022.

Il convient de créer un nouvel emploi au grade d'adjoint technique, afin de pouvoir recruter un fonctionnaire stagiaire même si le futur candidat vient du privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet **d'adjoint technique**, échelle C1 du grade de recrutement, relevant de la catégorie C du cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux, à raison de **35 heures** hebdomadaires et à compter du **1^{er} janvier 2022**,
- **DIT** que cet emploi remplacera l'actuel poste d'agent de maîtrise principal ouvert à 35 heures hebdomadaires,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la nomination de l'agent au grade concerné,
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	Adj. Adm. Princ 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adj. Administratif	18 h	1	1
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	35 h	1	0
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35 h	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30h30	1	1
	Adjoint technique	35 h	0	1
		11 h	1	1
ANIMATION	Adj. d'animation	10h15	1	1
MEDICO-SOCIALE	A.T.S.E.M	26h40	1	1

Délibération n°47/2021 : AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

« [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Rappel des montants budgétisés en 2021 (BUDGET COMMUNAL) :

➤ Chapitre 20 : 1 800,00 €	¼ = 450,00 €
➤ Chapitre 21 : 337 364,84 €	¼ = 84 341,21 €
➤ Chapitre 23 : 266 226,60 €	¼ = 66 556,65 €
Total : <u>605 391,44 €</u>	¼ = 151 347,86 €

Rappel des montants budgétisés en 2021 (BUDGET EAU) :

➤ Chapitre 21 : 80 000,00 €	¼ = 20 000,00 €
➤ Chapitre 23 : 430 888,00 €	¼ = 107 722,00 €
Total : <u>510 888,00 €</u>	¼ = 127 722,00 €

Rappel des montants budgétisés en 2021 (BUDGET ASSAINISSEMENT) :

➤ Chapitre 20 : 721,68 €	¼ = 180,42 €
➤ Chapitre 21 : 4 500,00 €	¼ = 1 125,00 €
➤ Chapitre 23 : 1 090 608,28 €	¼ = 272 652,07 €
Total : <u>1 095 829,96 €</u>	¼ = 273 957,49 €

Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal choisi, **à l'unanimité**, de faire application de cet article selon les conditions et montants exposés ci-dessus.

Délibération n°48/2021 : EAU ET ASSAINISSEMENT : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DES BERTRANGES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable a été signé le 21 mars 2015 avec le bureau d'études SOCAMA INGENIERIE, selon le détail financier suivant :

- Montant estimé des travaux : 500 000 €
- Taux de rémunération : 7,00 %
- Forfait provisoire de rémunération : 35 000 €

Monsieur le Maire rappelle que suite à des contraintes de financement, le projet est resté en suspens au stade du DCE jusqu'à l'été 2020. Un nouveau projet et Dossier de Consultation ont été élaborés et actualisés en considérant les nouvelles orientations techniques et économiques permettant également l'insertion de l'opération dans l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est aujourd'hui fixé à la somme de 943 000 € HT.

Le bureau d'études SOCAMA propose de baisser son taux de rémunération et de ne pas imputer la réalisation du nouveau projet et DCE à sa rémunération, ce qui permet d'arrêter le nouveau montant du marché comme suit :

- Montant prévisionnel définitif des travaux : 943 000 € HT
- Taux de rémunération : **6,30 %**
- Forfait définitif de rémunération : **59 409 € HT**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retenir la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de SOCAMA selon les éléments présentés ; décision qui est prise à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Il convient ici de délibérer afin d'intégrer des dépenses nouvelles ou imprévues en section d'investissement selon le détail ci-après :

Commune

Opération :	article	Crédits ouverts avant DM	DM	Crédits ouverts après DM
91 – Illuminations de Noël	2158	0 €	+ 3 900 €	3 900 €
126 – Mobilier salle polyvalente	2158	1 800 €	+ 3 600 €	5 400 €
129 – Piste cyclable aux Bertranges	2152	15 000 €	- 7 500 €	7 500 €

Opération 91 – Illuminations de Noël :

- Facture de **2 075 €** pour un reliquat d'illuminations non facturées en 2020 de contant ;
- Nouvelles illuminations de la tour pour **1 800 €** ;

Opération 126 – Mobilier salle polyvalente :

- Facture d'Equip Froid pour le nouveau four à la cuisine de la salle des fêtes : **3 600 €**

Opération 129 – Piste cyclable aux Bertranges :

Les travaux n'auront pas lieu en 2021, on peut donc prendre des crédits sur ce programme pour abonder les autres opérations.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA MAISON DUVERT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que madame Corinne DELAGE, architecte à Uzerche, a été sollicitée afin de mener à bien la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du bâtiment Duvert. Les premiers plans ont été fournis avec pour objectif la réfection du local commercial au rez-de-chaussée ainsi que la rénovation complète du premier étage afin d'y créer deux logements.

Le coût prévisionnel de l'opération a été fixé à 315 000 € HT avec un taux de rémunération pour la maîtrise d'œuvre à environ 10 %.

Monsieur le maire précise que le plan de financement, les demandes de subventions complémentaires ainsi que le coût prévisionnel définitif seront arrêtés lors d'un prochain conseil municipal.

Pour respecter au mieux l'échéance de fin de travaux au 31/12/2022 afin de pouvoir prétendre à l'accompagnement de l'état pour la subvention DSIL rénovation thermique, un calendrier des opérations a été envisagé comme suit :

- Janvier 2022 : Relevés / études
- Février : Dossier de consultation des entreprises et délibération
- Mars / avril : Consultation
- Mai : Ordre de service
- Juin : Début des travaux

TRAVAUX ELECTRIQUES DU BOULODROME

Monsieur Alexandre RESTOU indique qu'il devient nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation électrique dans le boulodrome car l'installation n'est plus aux normes ; d'autant plus que l'association de l'Amicale Bouliste Masserétoise comporte aujourd'hui plus de 40 licenciés.

Monsieur le Maire précise que l'extension pour l'amélioration du réseau électrique pourrait être pris en charge par la FDEE19 et indique que plusieurs devis seront demandés afin de chiffrer les travaux nécessaires.

L'assemblée entame une réflexion sur l'état général du bâtiment et il a été décidé que la commission des travaux se rendra sur les lieux pour une expertise des travaux qui seraient à réaliser.

SUITE DU PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA TOUR ET RENCONTRE AVEC LE GAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'idée de mise en valeur de la tour de Masseret et informe l'assemblée de sa rencontre avec la correspondante du Groupe d'Acteurs Locaux (GAL).

Ce projet entre dans la catégorie « mise en valeur du patrimoine » et peut bénéficier d'une subvention de l'Europe à un taux de **80 %**, plafonné à 64 000 € de subvention (80 000 € de travaux maximum).

Voici les quelques idées retenues jusqu'à présent : panneaux d'information touristique, étanchéité du haut de la tour, remplacement des fenêtres, mise aux normes de l'électricité, éclairage extérieur pour sa mise en valeur ...

Monsieur le Maire informe que plusieurs devis seront demandés à des artisans afin d'avoir un chiffrage précis et de pouvoir arrêter le plan de financement pour faire la demande de subvention. Il informe également l'assemblée d'une future rencontre avec l'office de tourisme pour porter au mieux le projet.

PROJET DE PLAN DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'une proposition de la société ACTIUM CARTOGRAPHIE à Panazol concernant la cartographie et l'informatisation du cimetière de la commune de Masseret. La prestation comprend :

- Un levé par photo aérienne et système GPS de l'emprise du cimetière, des tombes, fontaine, de la végétation, des allées, du columbarium, de tous les éléments nécessaires à la création du plan ;
- Déplacement d'un technicien pour photographier toutes les sépultures dans le cimetière et reprendre tous les documents papiers à la mairie (plans, registre papier, titres de concession, permis d'inhumer ...) ;
- Création d'un plan informatique avec des fiches personnalisées pour chaque tombe ;
- Tracés des plans sur grand format A0 pour mise à disposition du public devant le cimetière, avec une bonne lisibilité sur les noms, numéros, et listing alphabétique.

Coût total de l'opération : **4 500 € HT**.

Monsieur le Maire précise que le cimetière de Masseret n'est pas très « lisible » et il arrive régulièrement que des familles cherchent des concessions dans l'ancien cimetière sans succès. L'idée ici est de réaliser un plan clair pour que chacun puisse s'y retrouver, tout en ayant un outil informatique pratique pour l'enregistrement et la copie des titres de concessions.

Vote à main levée :

Abstentions : 6

Pours : 9

Il est précisé que ces travaux ne pourront débuter qu'à partir de 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Au vu du contexte sanitaire, le conseil municipal décide de reporter le repas des aînés à des jours meilleurs ou bien de l'annuler si nécessaire. Des colis seront distribués comme l'année dernière aux aînés de la commune avant Noël.
- ❖ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du président de la FNACA, l'association des anciens combattants de la commune, de percevoir une subvention communale pour soutenir financièrement l'association. La FNACA est présente aux différentes cérémonies (11 novembre, 19 mars, 8 mai) mais les seules recettes de cotisations des membres ne suffisent pas à compenser les dépenses obligatoires. L'association n'avait pas demandé de subvention depuis 2019.
A l'unanimité, le conseil décide d'attribuer une subvention de 200 € qui sera comptabilisée sur le budget 2022.
- ❖ Monsieur le Maire fait part d'une demande de dégrèvement sur consommation inhabituelle d'eau pour Madame Isabelle LEBAN au 32 route de Limoges. Jean-Pierre CHATENET est intervenu et a réparé une fuite sur le réseau (consommation annuelle de 441 m3 contre 36 m3 en moyenne habituellement). A l'unanimité, le conseil autorise la SAUR à appliquer un dégrèvement sur consommation.

- ❖ **Chemins ruraux** : Pour faire suite à la délibération n°41/2021 concernant la procédure d'aliénation des chemins ruraux à Lauzerat et à Bobis, Monsieur le Maire informe que l'enquête publique aura lieu du 15 au 30 novembre 2021 et que le rapport du commissaire enquêteur sera délivré en fin d'année avant approbation lors d'un prochain conseil municipal.

- ❖ Monsieur le maire fait un point sur les problèmes de circulation aux Bertranges à cause du passage à niveau fermé dans le cadre des travaux d'eau et d'assainissement. La SCNF refuse de laisser le passage à niveau ouvert si des travaux ont lieu à moins de 50m de la voie ferrée. Avec les intempéries, les routes sont de moins en moins praticables et on constate une dégradation de la chaussée. Des solutions seront envisagées lors des prochaines réunions de chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.